



NEGOCIATION POUVOIR D'ACHAT

**La seule réponse
pérenne des
Augmentations
Générales des
Salaires pour tous
(CDI, CDD,
Intérimaires et
Prestataires) :
TOUS ENSEMBLE
LE 29 SEPTEMBRE
DANS LA RUE !**

➤ Prime transport :

100 € versés en 1 fois en novembre 2022.

A la demande de la CGT, les intérimaires, comme les salariés Groupe Renault, recevront cette prime.

Commentaire CGT :

La loi du 16 août 2022, donne l'autorisation de verser en 1 fois 400 € à l'ensemble des salariés, la direction en est bien loin !

La CGT revendique la revalorisation de la prime transport à 80 € mensuels versée sur la fiche de paye.

Pour les entreprises du groupe n'ayant pas de jour de RTT, une négociation ad-hoc sera convoquée, à l'exemple de Renault Retail Groupe.

Commentaire CGT :

Une vraie mauvaise nouvelle pour les salariés !

En effet, les heures sont désocialisées. Elles ne seront pas comptabilisées pour les indemnités journalières en maladie, accident du travail et congés de maternité. Notre salaire socialisé sera tronqué, comme nos pensions de retraite.

➤ Heures supplémentaires défiscalisées et désocialisées :

Les heures supplémentaires faites à compter du 1er janvier 2022 seront défiscalisées et désocialisées.

La défiscalisation se fera dans la limite de 7 500 € au lieu de 5 000 €.

Les majorations interviendront après les 1 607 heures annuelles.

Commentaire CGT :

Identique au précédent chapitre sur la monétisation des RTT, une mauvaise nouvelle pour le salarié et notre modèle social.

Pour la défiscalisation, celle-ci se cumule avec les RTT monétisées.

➤ Monétisation des RTT :

3 jours maximum de RTT. Si plus de CTI, possibilité de monétiser le CTE, dans la limite de 2 jours. Le CTE doit rester positif.

Pour les APR et ETAM, ces 3 jours sont exonérés de cotisations sociales et défiscalisés.

Pour les Cadres, ces 3 jours seront soumis à cotisations et fiscalisés.

La majoration sera de 25%.

Cette monétisation concerne les salariés du Groupe Renault.

29 SEPTEMBRE 2022
Tou-te-s mobilisé-e-s pour :

- Augmentation des salaires
- SMIC à 2000 €
- 32 heures par semaine
- Retraite à soixante ans
- Égalité femmes/hommes

15 ANS de la CGT SYNDICAT

➤ Prime Partage de la valeur :

Valeur de la prime : 500€ qui sera versée en une fois en octobre 2022.

Pour un salaire brut < 3 SMIC (5034 €), la somme sera fiscalisée et soumise à CSG et CRDS.

Les salariés du Groupe Renault et intérimaires sont concernés.

Commentaire CGT :

Le Groupe Renault avait la possibilité de verser jusqu'à 6 000 € par salarié en 1 fois ou 4 fois.

➤ Déblocage PEG :

Les salariés procédant un PEG, épargne salariale, ont la possibilité de débloquer des sommes dans la limite de 10 000 €.

Commentaire CGT :

Du fait des salaires chez Renault, particulièrement les catégories ouvrières (APR, chez Renault SAS), ETAM, jeune cadre n'ont pas les moyens de placer dans l'épargne salariale.

➤ Complémentaire santé :

La participation salariale sera prise à hauteur de 100% en octobre, novembre et décembre.

L'ensemble des salariés du Groupe Renault sera concerné, à l'exception des salariés qui ont adhéré à la complémentaire de leur conjoint.

Pour les salariés couverts par « Mobilité Mutuelle-Mutuelle Renault », les sommes seront prises sur les fonds de réserve de la complémentaire santé que nous avons constitués par nos propres cotisations. Ce n'est pas une prise en charge de l'entreprise.

Commentaire CGT :

**Il est facile d'être généreux avec l'argent qui ne nous appartient pas.
Cet argent appartient aux adhérents de la mutuelle !**

➤ Négociations salariales :

Les négociations salariales 2023 débuteront en décembre 2022. Elles prendront en compte l'inflation 2022. Les mesures dites « d'urgence 2022 » n'impacteront pas ces futures négociations.

Commentaire CGT :

La direction ne répond pas aux besoins des salariés à savoir une vraie revalorisation des salaires, seule garante pour améliorer notre pouvoir d'achat. L'unique volonté de la direction est de faire taire la grogne !

En séance, les Organisation Syndicales Représentatives CFE-CGC, CFDT, FO ont apporté leur soutien aux mesures proposées, y compris la CFE-CGC qui, le matin dans la presse, annonçait des Augmentations Générales de Salaires immédiates.

La direction est restée très modeste, ainsi que les Organisations Syndicales (FO 500€, CFDT entre 800€ à 1 000€ toutes mesures).

Où sont les annonces et promesses faites durant les dernières semaines par certains, « les Mme IRMA ». Ces organisations syndicales n'ont pas eu le courage d'aller chercher la Prime Partage de la Valeur à 6 000€, possible dans le Groupe Renault !

Les engagements pris par la direction concernant les futures négociations salariales sont timides. Ils prendront en considération l'inflation 2022, cela ne signifie pas que ce sera la prise en compte !

Le mouvement du 13 septembre 2022, à l'initiative de la CGT, et notre courrier de mai 2022 a contraint la direction à entrer en négociation.

Ce n'est pas fini ! La mobilisation dans les ateliers et bureaux bousculera la direction et nous permettra d'obtenir notre dû.

Pour des Augmentations Générales de Salaire, il faudra aller les chercher !

Nous voulons vivre et faire vivre notre famille de notre salaire !

Le 29 septembre 2022, mobilisons-nous !

(Appel interprofessionnel et intersyndical)

SMIC à 15 € de l'heure - 32 heures/semaine - Retraite à 60 ans